

Propriété foncière et appropriation intime. *Souvenirs de tornades.*

Par Michel BARATAUD

Deux actualités du monde des humains, en ce mois de décembre 2021, se télescopent dans mon quotidien d'une étrange façon.

D'un côté, les médias mondiaux se font l'écho d'un nouveau déchaînement des éléments, avec trente tornades qui ont balayé en quelques heures plusieurs Etats nord-américains. Récits et visions tragiques de villes dévastées, de personnes ayant tout perdu, condoléances venant des chefs d'états du monde entier, déclaration en catastrophe fédérale...



Vue-aérienne de la ville de Mayfield (Kentucky) après le passage de la tornade du 11 décembre 2021.

Sur un versant bien plus confidentiel de l'actualité, je reçois des messages d'une amie, qui quelque part en Allemagne, se bat depuis des années pour sauver une forêt de la destruction par les engins d'un carrier local ; elle y consacre plus de temps qu'à son domicile, passant ses nuits à guetter clandestinement des indices d'espèces rares pour infléchir ce cours de l'expansion économique. C'est un combat presque solitaire, contre des intérêts puissants ; et la défaite redoutée sera vécue dans l'intimité.

Aucun rapport direz-vous ?

J'y vois celui de l'attachement à un lieu qui peut nous être arraché à tout moment.



Exploitation forestière en coupe rase en vue d'une extension de carrière en Allemagne.

Cet attachement peut se concrétiser par une voie légitime selon les codes humains, grâce à un acte notarié et de l'argent. La société nous accorde alors un droit de propriété, assorti de quelques taxes certes, mais aussi d'un avantage inique : le droit de vie ou de mort sur les autres occupants animaux et végétaux ; en outre, nous bénéficions de l'exclusivité vis-à-vis de nos congénères et d'indemnités en cas de dégâts ou perte totale. Dans ce dernier cas, perdre son lieu de vie, comme ces milliers de gens aux Etats-Unis en ce moment par exemple, est un drame dont chacun a déjà dû évaluer l'ampleur à travers divers cauchemars éveillés ; il ne laisse personne indifférent, à juste titre.

Mais il y a aussi une voie plus discrète voire clandestine, que les naturalistes

connaissent bien, pour s'approprier un lieu. Notre attirance irrésistible pour les lieux où s'exprime encore le naturel, le sauvage, nous pousse à investir un endroit de notre présence répétée, pour y dénicher les secrets de ses habitants, s'imprégner de ses moindres reliefs et de ses couleurs parfumées. La connaissance qu'on en acquiert à force de patience et de moyens d'observations, nous paraît justifier progressivement une légitimité à y être comme chez soi. Car pour finir, un trésor de vécus s'y cache, et une part de notre âme s'y niche. Cela peut se produire dans tout habitat de quelque surface que ce soit ; mais la forêt se prête particulièrement bien à cette ambiance de refuge secret.



Gamin, je résidais en forêt de Vieillecour dans les monts au sud-ouest du Limousin. J'avais pour terrain de jeu, dès l'âge de huit ans (à une époque où les parents étaient sévères sur notre comportement social mais tolérants pour nos goûts aventuriers), plusieurs centaines d'hectares de chênaie-hêtraie, de vallons sombres, d'étangs, de landes tourbeuses... La forêt était mon deuxième « chez-moi » et ses habitants une extension familiale. Les repaires étaient partout, l'exploration sans fin. Les cachettes au trésor punctuaient les parcours : un bout de quartz blanc pur, une feuille décorée d'une galle de cynips, un fragment d'œuf de grive... La quête des nids d'oiseaux et des coléoptères rutilants était avide au début, pour devenir de plus en plus indolore. En queue de l'étang du Prator, bien malin celui qui distinguait un bout de gaule et un bouchon surveillés de derrière les saules ; rien que pour le plaisir de voir quelques instants, à l'air libre, les

habitants du dessous de la surface... Juillet et ses merises méritaient bien de défier la pesanteur et la résistance des branches fines. Je flottais dans les brouillards lumineux d'octobre, imaginant avant de les voir les cèpes lovés dans les feuilles de châtaigniers. Un peu plus tard, ce furent les nuits sous la couverture étoilée, les taches sombres mouvantes des cerfs et sangliers irisés de pleine lune ; le glapisement du renard qui glace d'effroi - à moins que ce ne soit qu'un frisson d'aube fraîche... Et puis ces arbres ! Tels des totems plantés dans un immense sanctuaire. Certains avaient ma préférence : le vieux chêne du Pendu qui veillait sur une petite clairière herbeuse en sous-bois, de celle où l'on s'attend sans surprise à voir surgir le bonnet d'un lutin ; ce hêtre si droit et lisse qu'il semblait soutenir toute la forêt ; ce tronc tout tordu, implorant le ciel, donnant l'envie irrépressible de le serrer comme un frère...

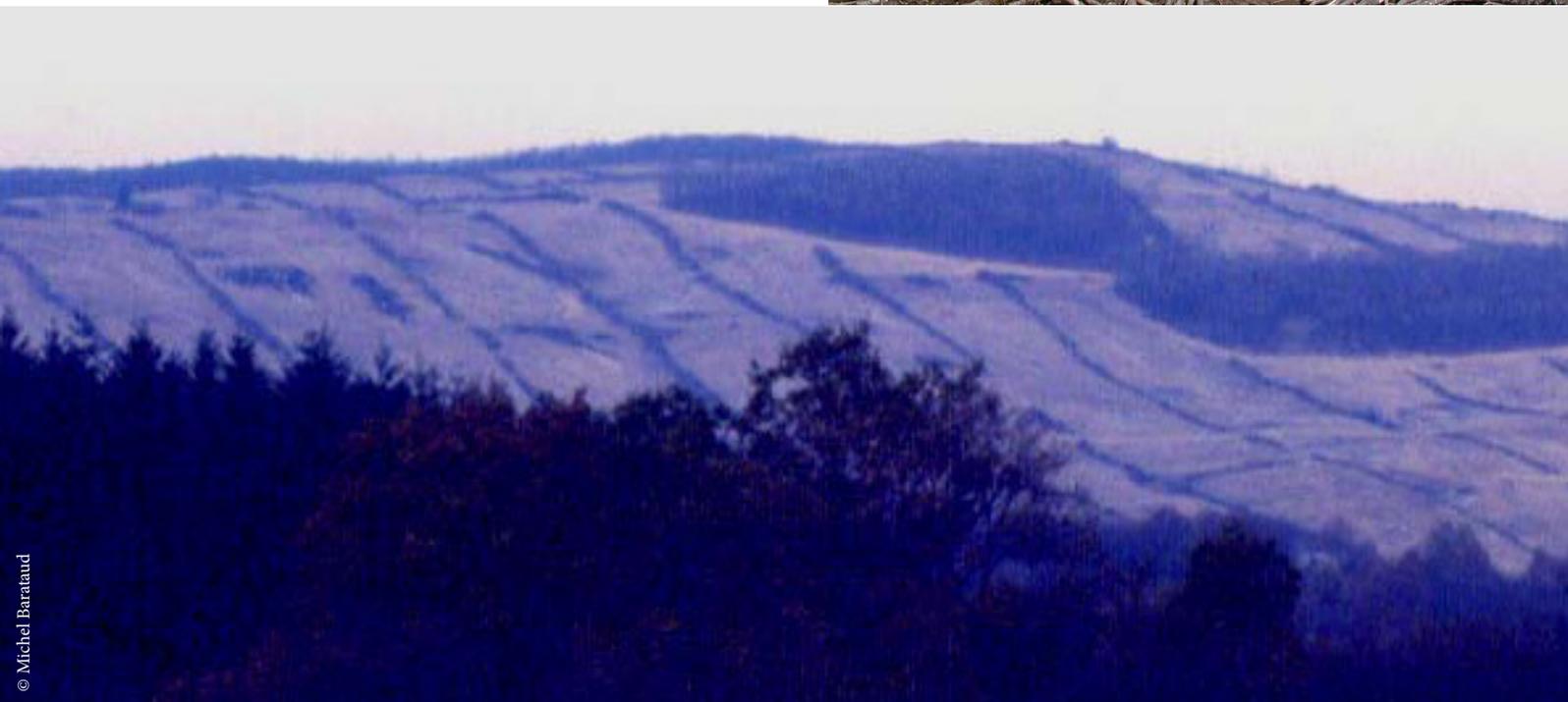


Cette manière immergée d'habiter un endroit a une autre vertu : elle seule permet, à un haut degré, de se couler dans l'altérité de l'existence de ses habitants permanents, végétaux et animaux, profondément légitimes ici car y défendant leur survie.



Dix années d'intimité plus tard, les premiers grondements des tronçonneuses puis des bulldozers, ont transformé sur des centaines d'hectares « ma » forêt verte et vivante en grisaille d'un champ de ruines après une guerre ou une tornade. Pour la multitude des habitants de la sylvie, l'histoire convoquait sur ce lieu le Verdun de

1916 et le Kentucky de décembre 2021... Un notaire de Dordogne avait investi dans le secteur, et souscrit aux méthodes sylvicoles modernes. Un peu plus tard, à perte de vue, les jeunes plans de Douglas s'alignaient telle une troupe de fantassins immatures parachutés par erreur sur un terrain déjà conquis. Les andains de souches et branches emmêlées, reptiles décharnés sur la terre nue, rampaient sur les pentes et comblaient le ruisseau du Périgord. Avec la forêt dévastée, une partie de moi est morte à cette époque. Les journaux n'ont pas parlé de cette tornade intime.



Cette façon discrète et sensible de s'approprier un espace n'est inscrite dans aucun code civil. La loi ne reconnaît pour seul propriétaire que la personne répertoriée sur un acte notarié. Imprégner de vécu émotionnel un bout de terrain, dont on ne sait même pas souvent à qui il appartient, est une tolérance que seule la discrétion rend possible. Cette clandestinité fait presque partie du plaisir, du jeu de cache-cache, du parcours sauvage.

Depuis l'enfance, j'ai confié une partie de moi-même à plusieurs dizaines d'endroits que j'imaginai inviolables parce qu'oubliés. Tous, je dis bien tous, ont disparu. C'est aussi de cette manière que l'on constate l'emprise sur le foncier naturel, par ceux qui n'ont d'autre religion que de le convertir en monnaie, qui n'ont d'autre vision que celle d'un bien exclusif, non partageable.

Et ainsi, selon les frénésies industrielles liées aux époques, nos paysages changent. L'entité paysagère a une définition floue, changeante. Sa dimension spatiale est liée à l'étendue d'un regard. Pour autant, sur le plan qualitatif, chacun porte une vision très personnelle sur un paysage, et c'est sans doute là que réside sa vraie pertinence. Lorsque notre regard embrasse un lieu familier, que ce soit une fenêtre étroite à travers une lisière ou une contrée tout entière, il s'opère une imprégnation culturelle. Le relief du paysage, ses couleurs, sa composition, les parfums qui s'en dégagent sont inextricablement mêlés à nos propres souvenirs, aux émotions qui ont construit l'assise de notre regard sur le monde. Ainsi un paysage devient une mosaïque changeante en fonction des individus qui le contemplent, et qui se l'approprient tels qu'ils le ressentent.



Un puzzle dont chacun détient une pièce. Lorsqu'il est bouleversé, la perte est pro-fonde et disséminée, elle éclate en une multitude de fragments qui désintègre autant d'intimes individuels. Cela donne une légitimité forte à chacun, de défendre son paysage, et devrait constituer un frein pour tous ceux qui s'arrogent le droit de le bouleverser de fond en comble, souvent au noms d'intérêts très particuliers, qui échappent à ses usagers discrets qui ont toutes les légitimités, exceptée celle de la loi foncière.

Il faudra bien un jour que nous revendiquions ce droit de propriété affective, culturelle ; une brèche à ouvrir dans le droit de propriété foncière. Les termes de « révolution culturelle » ont pris, dans l'histoire récente, une dissonance particulière. Mais ce n'est qu'à ce prix - une reconstruction complète de notre rapport à la nature - que cette dernière restera encore à nos portes ; pour que les enfants à venir, au fond de leur jardin ou derrière les murs de la ville, puissent encore s'approprier discrètement un refuge sauvage.

